

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 14 octobre 2022

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, M. BOUDET Benoît, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. VOISIN Stéphane

Excusés : M. AUVERLOT Fabrice (a donné pouvoir à M. PENNY Nicolas), Mme BOUCHAUD Stéphanie (a donné pouvoir à Mme BEISSAT Marilyne), Mme CAILLAUD Séverine (a donné pouvoir à Mme MAURICI Cécile), M. LUCAT Jean-Philippe

Absents : M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès, Mme YVERNAULT Murielle

Mme Christelle GRELLIER est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2022

Le compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention DETR pour la voirie 2023

Ces travaux concernent :

- voirie communale n° 7 à Lerchy : cette voie communale, très dégradée sur toute sa longueur, nécessite une remise à neuf ;
- voirie au Merle Blanc : Cette voie dessert une nouvelle habitation et nécessite d'être bitumée ;
- aménagement d'accotements dans la Grand'Rue : ces travaux permettront d'éviter les problèmes de sécurité liés à la stagnation de l'eau de pluie sur le bas-côté de la route départementale ;
- voirie communale n° 45 au Brageot : cette voie communale est en mauvais état et déformée, elle nécessite de grosses réparations pour une remise à neuf.

Mme le maire présente le chiffrage de l'ensemble de ces travaux dont le coût s'élève à 34 221,00 € HT soit 41 065,20 € TTC. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de grosses réparations de voirie et décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40%.

3. Remplacement des horloges d'éclairage public

3.1 Demande de subvention

Ces travaux concernent le remplacement de toutes les horloges de l'éclairage public. Le chiffrage s'élève à 7 164,80 € HT soit 8 597,76 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de solliciter des subventions au titre de la DETR 2023 et du Boost Comm'une ;
- d'arrêter le plan de financement suivant :

▪ subvention DETR, 7 164,80 € x 35 %	2 507,68 €,
▪ Boost Comm'une, 7 164,80 € x 20 %	1 432,96 €,
▪ financement de la commune	3 224,16 €.

3.2 Validation du devis

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise SPIE d'un montant de 7 164,80 € HT pour le remplacement de 32 horloges.

Ces travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

4. Demande de DETR pour le remplacement des menuiseries du local technique

Ces travaux concernent le remplacement de toutes les menuiseries du local des agents techniques dont le coût s'élève à 3 321,98 € HT soit 3 986,38 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 50%.

5. Demande de concours technique et financier du SDEC pour la modernisation de l'éclairage public

Au vu de l'augmentation annoncée du prix de l'électricité, il est nécessaire de réaliser une étude pour la modernisation des installations d'éclairage public. Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le concours technique et financier du Syndicat des Energies de Creuse (SDEC) pour la modernisation de ces installations. Le SDEC réalise l'étude, monte le projet et les demandes de subventions, et assure une mission de co-maîtrise d'ouvrage. La mise en œuvre concrète pourrait intervenir en 2023-2024.

6. Aires de jeux pour enfants et mobilier urbain

Le conseil municipal a décidé lors de la dernière réunion d'aménager deux aires de jeux pour les enfants, une à la place du terrain de tennis et l'autre dans le nouveau lotissement.

Le conseil municipal valide :

- le devis de « Guichard collectivités » pour la fourniture de mobilier urbain (2 tables de pique-nique avec bancs et corbeilles) d'un montant de 2 012,00 € HT,
- le devis de Védif d'un montant de 8 273,00 € HT et de 536,00 € HT pour la fourniture des jeux et des panneaux.

Des devis pour la pose des jeux et la démolition du terrain de tennis ont été demandés aux entreprises LTP et JP Caillaud. Au vu du montant, le conseil municipal décide de faire installer les jeux par les agents communaux.

7. Plantation d'une haie de bambous à l'école

7.1 Demande de subvention Boost Comm'une

Le conseil municipal avait donné délégation au maire pour commander les plants de bambous. Le devis de l'APAJH d'un montant de 4 868,05 € HT a été validé.

Le devis pour le terrassement et la pose de bordures s'élève à 7 347 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention Boost Comm'une à hauteur de 20% pour la fourniture des bambous et la préparation du sol.

7.2 Validation du devis pour le terrassement et la pose de bordures

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de LTP comprenant la préparation du sol et la pose de bordures pour un montant de 7 347,00 € HT.

8. Participation financière à des voyages scolaires

Mme le maire explique que la cité scolaire Raymond Loëwy a envoyé deux courriers sollicitant une participation financière pour 2 voyages scolaires qui ont eu lieu en avril et juin 2022 et auxquels 8 enfants de Saint-Maurice-la-Souterraine ont participé. Le collège de Chateauponsac demande également une participation pour une élève de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer 20 € par élève de la commune ayant participé à ces voyages.

9. Remboursement au budget principal des salaires et charges sociales d'un agent communal par le service eau assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le service eau-assainissement remboursera sur le budget principal les frais relatifs aux salaires et charges sociales de l'agent communal Jean-Louis PENNY, chargé de l'entretien des stations et lagunes, soit un versement égal à 3 mois et demi de plein traitement afférent à l'indice majoré 394 pour l'année 2022.

10. Redevance d'occupation du domaine public 2022 par les ouvrages de télécommunication

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une redevance est versée à la commune par les opérateurs de télécommunication selon la longueur des artères de télécommunication et l'emprise au sol. Le décret du 27 décembre 2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public et encadre le montant des redevances qui sont plafonnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunication, à savoir pour 2022 :

- 42,64 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 56,85 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 28,43 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

11. Avis sur la demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Folles (87)

Mme le maire expose qu'une enquête publique a été ouverte du 17 octobre au 18 novembre 2022 sur le dossier de demande d'autorisation environnementale par la SAS « Energies Folles » afin d'exploiter le parc éolien de Folles sur les communes de Folles et Fromental (87). Une partie du territoire de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine étant concernée par le rayon d'affichage, le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale par la SAS « Energies Folles » afin d'exploiter le parc éolien de Folles sur les communes de Folles et Fromental.

12. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – exercice 2021

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2021 élaboré par Evolis23 et présenté par Mme le maire.

13. Questions diverses

• **Site internet**

La réalisation du site internet par le groupe Centre France est en cours.

• **Décoration de Noël**

Dans le contexte actuel de crise énergétique, les illuminations de Noël seront limitées à la place du 8 mai 1945 au bourg.

• **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre 2022. Le traiteur de la Chapelle a été contacté pour établir un devis.

La secrétaire de séance,
Christelle GRELLIER

